|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2022Genève, 21-31 mars 2022** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 1.7** | **Document C22/75-F** |
| **6 mars 2022** |
| **Original: anglais** |
| Contribution des États-Unis d'Amérique et du Canada |
| Appui en faveur du RAPPORT FINAL DU GROUPE D'EXPERTS SUR LE RÈGLEMENTDES TÉLÉCOMMUNICATIONS INTERNATIONALES (EG-RTI)soumis AU CONSEIL À SA SESSION DE 2022 |

|  |
| --- |
| RésuméLes États-Unis et le Canada appuient le projet de rapport final du Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (EG-RTI) à l'intention de la session de 2022 du Conseil.Suite à donnerLe Conseil est invité à **prendre en considération** les points de vue exprimés dans le présent document dans le cadre de l'examen du point PL 1.7 de l'ordre du jour.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*Document C22/26*](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0026/en) *("Rapport final du Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (EG-RTI) au Conseil de l'UIT à sa session de 2022")* |

Les États-Unis et le Canada appuient le rapport final du Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (EG-RTI) au Conseil à sa session de 2022, tel qu'il figure dans le Document C22/26. Nous tenons à féliciter le Groupe EG-RTI, qui s'est acquitté de sa mission avec succès conformément à son mandat.

Après avoir participé activement aux six réunions du Groupe EG-RTI, nous estimons que le rapport rend pleinement compte de l'intégralité des contributions reçues et des divers points de vue exprimés. Nous constatons avec satisfaction que le rapport conclut à juste titre qu'aucun consensus n'a été trouvé au sujet de la marche à suivre concernant le RTI.

Nous prenons note du fait que "le Conseil est invité à **examiner** le rapport final du Groupe EG-RTI et à le **soumettre** à la Conférence de plénipotentiaires de 2022 avec les commentaires formulés par le Conseil". Compte tenu de la suite à donner, dans ses observations (éventuelles) concernant le rapport, le Conseil devrait s'abstenir d'examiner de nouvelles propositions ou d'essayer de formuler des conclusions qui n'ont donné lieu à aucun consensus au sein du Groupe EG-RTI.

Compte tenu de l'absence de consensus sur ce sujet, comme indiqué dans le rapport, il est, selon nous, peu probable que la poursuite des discussions à ce sujet aboutira à un résultat différent.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_